

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 84 (1948)

Heft: 39

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE: *Séance commune des comités S. L. V. - S. P. R. — La dénazification en Allemagne. — Vaud: Voyage d'étude de la Croix-Rouge. — Stage. — Une innovation à l'Ecole Normale. — Poste au concours. — Morges. — Vevey. — Nyon. — A cœur joie! GENÈVE: U. A. E. E. — Neuchâtel: A propos d'assurances. — Jura: Cours postscolaires.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Marcel Chantrens: Du nouveau dans l'enseignement civique.*

PARTIE PRATIQUE: *B. C.: Allemand. — Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

SÉANCE COMMUNE DES COMITÉS S. L. V. - S. P. R.

La Neuveville, 31 octobre 1948

M. Egg, président du « Schweizerischer Lehrerverein », en ouvrant la séance, souhaite la bienvenue aux participants ; il souligne la communauté des buts de nos deux associations.

1. *F. I. A. I.* Nos collègues suisses-allemands désireraient que la *F. I. A. I.* manifestât un peu plus d'activité — le comité romand est exactement du même avis. Le compte rendu du Congrès d'Interlaken n'a pas encore paru ; le « Bulletin mensuel d'Informations », si précieux avant la guerre par sa richesse et son objectivité, est toujours en sommeil ; il faudrait enfin que le Congrès de 1949, à Stockholm, fût beaucoup mieux préparé.

Michel rappelle les innombrables difficultés qui sont le lot actuel de toutes les associations internationales. Les difficultés de transport ont retardé la parution du compte rendu, imprimé en Angleterre. Quant au Congrès de Stockholm, le sujet proposé à l'étude des associations nationales est déjà décidé : *La préparation professionnelle du corps enseignant*. Prochainement doit se tenir à Paris une séance des délégués de toutes les associations internationales qui groupent des instituteurs en vue de créer un comité de coordination qui assurerait la liaison avec l'UNESCO.

2. *Comptes du Congrès d'Interlaken.* Ces comptes sont renvoyés à un examen ultérieur, la participation de la *F. I. A. I.* aux frais n'étant pas encore fixée.

3. *Statistique des traitements.* *M. Klausener (Zurich)* a établi de façon très complète l'état des traitements accordés aux instituteurs de tous les cantons de la Suisse allemande ; notre collègue *Chevalley (Lausanne)* a entrepris le même travail pour la Suisse romande. Nous aurons donc très prochainement des tableaux de tous les traitements de la Suisse.

4. Une semblable enquête est en cours sur les retraites.

5. *Affiliation des Associations d'Instituteurs à la Communauté nationale des employés.* *M. Wyss*, secrétaire des Instituteurs bernois, estime extrêmement souhaitable l'adhésion des instituteurs à une communauté

nationale qui groupe tous les salariés qui ne sont pas représentés par l'Union syndicale : corps enseignant, employés de banque, d'hôtel, de commerce, etc.

Cette question, qui comporte de multiples aspects mérite d'être reprise ; elle est renvoyée à l'étude des comités.

6. *Aide aux écoles suisses de l'étranger.* Ces écoles souffrent d'une très grande pénurie de personnel enseignant. Il est vrai que les rémunérations qu'elles offrent aux jeunes sont la plupart du temps misérables. Il semble que la Confédération devrait apporter ici une aide substantielle, proportionnelle au nombre des élèves suisses qui suivent les écoles.

Lorsqu'on demande un maître de langue française, il sera proposé que la commission de nomination fasse appel à un représentant romand. Nous reviendrons plus tard sur tout le problème.

7. *Informations.* L'œuvre des tableaux scolaires suisses continue à se développer ; elle a exposé à l'étranger et y a remporté un grand succès. Pour la première fois, la série en cours d'édition comprend deux vues sur l'étranger : les Pyramides d'Egypte et un Fjord norvégien. Il serait à souhaiter que la Suisse romande y prît plus d'intérêt.

Tous les points de l'ordre du jour donnèrent lieu à une discussion nourrie, toujours courtoise. Et nous sommes frappés de constater combien l'entente est aisée quand chacun y met un peu de bonne volonté. Merci au comité S. L. V. pour la parfaite organisation de la journée.

G. W.

AU CONGRES D'INTERLAKEN La dénazification en Allemagne

Le congrès entend d'abord *M. Traeger*, de Hambourg, qui est un vieux militant. Voyez plutôt : lors de l'entrée des Américains, il sort de l'abri qui le protégeait des bombes et, avant même de rentrer chez lui, il se rend auprès du haut commandant allié demander l'autorisation de reconstituer l'association des instituteurs démocrates.

L'orateur déplore le manque de contact avec la zone française. Dans la zone de l'Est, aucun ancien nazi ne fut laissé en service. Il y en avait beaucoup, du fait de la pression des autorités locales sur les instituteurs dans les villages de ces régions agricoles. On y manque aujourd'hui de maîtres et ceux qui sont en fonction n'ont trop souvent qu'une préparation insuffisante de trois à six mois. Dans cette zone, l'évolution a été plus rapide que dans les autres ; on y a même brusqué les choses, à tel point qu'on reconsidère le cas d'anciens instituteurs qu'on remet en service à côté des jeunes qui ont, eux, une formation nouvelle.

Il y a grande différence de dénazification entre la zone américaine et la zone anglaise. Dans la première, le questionnaire adressé aux employés publics était trop complexe ; il était plus simple dans la seconde. Tandis que les agissements des officiers américains variaient de l'un à l'autre, il y avait plus de régularité en zone anglaise, davantage aussi de collaboration entre l'autorité anglaise et les Allemands qui ont eu, de ce fait, à prendre leurs responsabilités.

Dans ces deux zones, on a procédé à une enquête provisoire tranchée par un officier de l'éducation. Mais, par suite de protestations à l'étranger, on a remis ce travail à des commissions.

En zone anglaise, les instituteurs nés à partir de 1913, dont ceux qui avaient 20 ans au plus en 1933, ainsi que les plus jeunes, ont été déclarés non coupables. A ce propos, nous avons demandé s'il n'était pas dangereux d'acquitter, sans autre, ces moins de 20 ans. En effet, on se souvient que les jeunes étaient embigadés dans les formations hitlériennes... Réponse : il faut tenir compte de certaines circonstances atténuantes; il en est qui ont glissé pas à pas simplement pour éviter des ennuis tels que révocation, perte du gagne-pain, mais sans souscrire à toutes les actions nazies. Cependant, il faut aussi parfois savoir faire taire les raisons du cœur.

Les maîtres qui furent révoqués à la suite d'un premier jugement purent interjeter appel. Un nouveau règlement prévoit la répartition en cinq catégories : sont dans la cinquième, ceux qui n'avaient fait partie d'aucune organisation nazie. En quatrième, ceux qui n'avaient « que quelques taches brunes ». Ceux-ci peuvent demeurer en service. Tout ce qui est en troisième ne peut plus pratiquer dans les emplois d'Etat. Les catégories 2 et 1 sont formées d'anciens criminels de guerre et sont exclus, puisque gravement compromis, responsables et punis comme tels.

Hélas ! des comités principaux qui étaient chargés de l'épuration ont cessé leur travail, ce qui est regrettable parce que de nombreux cas sont ainsi en suspens. Dans la zone Ouest, on a été plus sévère au début : beaucoup d'instituteurs ont passé devant des commissions d'appels. Des maîtres, arrivés de l'Est (pays autrefois allemands, russes, polonais ou tchèques) sont venus les remplacer; ce sont des réfugiés qui, pour 40 ou 50 % ont pris la place des anciens titulaires. Ces derniers réclament leur réintégration. Souvent, la population qui les connaissait bien, appuie leurs revendications. Cela jette un certain trouble au sein du corps enseignant lui-même. Certains de ces réfugiés de l'Est ont perdu ou disent avoir perdu tous leurs papiers et sont ainsi incontrôlables. La « vox populi » pose même parfois cette question goguenarde : « Etiez-vous du parti nazi ou venez-vous de l'Est ? »

S'il convient de rééduquer les maîtres, il faut faire de même vis-à-vis des élèves. La direction de l'enseignement a donné des ordres aux inspecteurs d'académie obligeant ceux-ci à organiser des conférences et à présider des débats. Des contacts entre instituteurs de la zone anglaise et instituteurs des pays occupants s'établissent. Ainsi, on fait aller en Angleterre durant quinze jours des collègues allemands. Le problème de l'enseignement de l'histoire est très important; il figurait à l'ordre du jour du congrès de Dortmund. Les conditions matérielles sont un gros obstacle; mais M. Traeger a le sentiment très net que les autorités et les organisations font leur possible en faveur de la conciliation, de la paix et de la réforme scolaire.

Succédant à son collègue, voici *M. Rodenstein*, de Brunswig. Révoqué sous le régime hitlérien, il a vécu une dizaine d'années dans le Midi de la France avec sa famille. Il y est demeuré même sous l'occu-

pation allemande. Il déclare que c'est la première fois qu'un instituteur réfugié politique parle devant un congrès de la F.I.A.I. Ceux qui sont dans son cas ont reçu l'aide des instituteurs, des associations, des pays chez lesquels ils ont pu vivre. En termes émus, il en exprime sa reconnaissance.

La formation des instituteurs, dit-il, a changé plusieurs fois au cours de ces trente dernières années. Jusqu'en 1918, le but était d'obtenir un corps enseignant sérieux, mais un peu vieillot et fidèle à la monarchie. Il était souvent conduit par des théologiens. Par réaction, les maîtres désiraient se cultiver, d'autant plus que la constitution de 1948 demandait pour eux, mais en vain, une formation académique.

Dès la chute de la monarchie, on réalise un gros progrès. On assiste à la réorganisation des écoles normales d'après les besoins de chaque Etat allemand. Si la Bavière est en retard, par contre Hambourg, Brunswig et la Saxe sont en avance. En 1927, la Prusse adopte une solution progressiste. La durée des études est fort controversée. On craint que l'élévation du nombre de semestres de préparation ne provoque du même coup des revendications de salaire. On tenta — chose inacceptable et inacceptée — de faire prendre aux organisateurs l'engagement de renoncer à toute augmentation de traitement durant cinq ou dix années !

Puis vient le régime nazi. La formation des maîtres subit un fléchissement. Pour être appelé à un poste, il faut le préavis favorable du parti. On voulut même mettre en service comme instituteurs d'anciens sous-officiers sans travail.

Actuellement, en zone anglaise, les instituteurs sont préparés dans des académies pédagogiques; les études s'étendent sur quatre semestres, parfois six comme à Hambourg et dans le Schleswig. M. Rodenstein est lui-même chargé de l'enseignement de l'instruction civique à l'académie pédagogique de Brunswig. Il insiste sur le fait qu'on ne peut rendre responsable cette jeunesse. Bien sûr qu'elle est devenue la compagne du crime, mais au début du nazisme, c'étaient des enfants. Quelle fut l'influence de la famille ? A part certaines familles catholiques, rares sont celles qui ont pu ou su résister à la doctrine montante. Ce qui a beaucoup contribué à la conversion de la jeunesse au nazisme, c'est son penchant bien connu à se dépenser, son besoin de dynamisme. On lui montre maintenant que tout ce passé est à renier. Les meilleurs se refusent à le faire facilement. Ceux qui se plient trop vite doivent être tenus pour suspects, car ils manquent probablement de conviction dans un sens comme dans l'autre. La tâche du maître d'instruction civique est de changer l'esprit combattif, l'esprit national surchauffé en un esprit d'humaine collaboration. Il faut organiser la vie des jeunes de telle sorte qu'à chaque instant ils soient obligés de s'expliquer, de discuter, d'écouter l'autre, de prendre habitude de tolérance.

Ils n'étaient pas habitués à la discussion. Au début, ils se méfiaient et tenaient leur maître pour un mouchard. Peu à peu, cependant, la discussion est devenue la règle. Il faut leur permettre la libre expression de leurs sentiments et de leurs idées afin de discuter avec eux

sur un pied d'égalité; laisser dire à chacun ce qu'il tient pour vrai sans que cela ait pour lui de suites désagréables. Cette liberté seule permet de connaître l'état d'esprit des jeunes gens. Selon M. Rodenstein, la zone de l'Est n'a pas su reconnaître cette liberté de discussion. Lui, permet à ses élèves de l'interrompre. Chaque semaine a lieu une heure de libre entretien sur un thème choisi par eux et conduit par l'un d'eux. Exemple: Est-ce que le médecin a le droit de tuer un homme incurable ou malheureux? Ce sujet fut suscité par la visite d'un asile d'aliénés. Le débat a montré que le respect de la vie humaine pouvait être acquis par ce moyen. On a abordé également des sujets touchant de près à leur formation particulière; ainsi: une connaissance philosophique est-elle nécessaire à l'instituteur?

Dans les revendications concernant la formation des maîtres intervient aussi la question sociale: Si l'on demande le baccalauréat comme condition préalable aux études pédagogiques, on risque de changer le recrutement dans son origine sociale en éliminant un type de valeur. Les étudiants et étudiantes ont-ils besoin seulement de formation intellectuelle? Ce côté social de la réforme préoccupe beaucoup.

D'autre part, quantité d'étudiants ont perdu tout leur avoir et sont privés de moyens financiers. Ce côté matériel est géré par les étudiants eux-mêmes; les professeurs ne s'en mêlent pas. Ainsi les jeunes portent toute la responsabilité puisqu'ils doivent peser le pour et le contre au lieu de simplement obéir. Par ce moyen, l'initiative est encouragée.

On le voit, tout espoir n'est pas perdu de refaire l'Allemagne, mais il faut lui souhaiter beaucoup de guides semblables aux deux orateurs.

A. Chevalley.

VAUD

VOYAGE D'ÉTUDE DE LA CROIX-ROUGE

Les journaux ont donné de nombreux comptes rendus du voyage d'étude organisé par la Croix-Rouge à l'intention des journalistes et des corps enseignants de Vaud et de Neuchâtel. Il n'a pas été possible d'annoncer ce voyage à l'avance: le nombre des places étant limité, la Croix-Rouge a invité les maîtres qui depuis plusieurs années poursuivent avec leurs élèves la collecte du Sou hebdomadaire.

En plus des institutrices, instituteurs et maîtres secondaires, l'école était représentée par M. Martin, chef du service de l'enseignement primaire; M. le Directeur de l'Ecole normale; M. Bonny, inspecteur à Neuchâtel; M. Pochon, inspecteur à Lausanne; M. Dentan, directeur des écoles de Montreux. La bulletinière S.P.V. avait l'honneur de représenter le comité central.

Les organisateurs du voyage avaient choisi comme but Silvi Marina, une plage de l'Adriatique où s'édifient actuellement les constructions d'un village d'enfants logés jusqu'à maintenant dans une caserne désaffectée. Cette œuvre était en effet bien propre à intéresser le public romand et en particulier le corps enseignant. Il se passe à Silvi Marina quelque chose de bouleversant (le mot n'est pas trop fort): une république d'enfants, constituée depuis trois ans sous l'impulsion d'un homme exceptionnel, don Guido Visendaz, s'organise et travaille sans l'intervention des adultes.

Des cent-vingt enfants victimes de la guerre, orphelins ou abandonnés, devenus de petits bandits que la population parquait dans une caserne de Lanciano parce qu'ils constituaient un danger public, don Guido a pu faire des citoyens actifs et responsables dans leur petite république. Et cependant, s'il est sans cesse au milieu d'eux, don Guido le prêtre en salopettes, ne les dirige pas : son attention consiste à rendre chacun conscient de ses possibilités et de l'intégrer dans la communauté en lui faisant confiance. La république s'organise elle-même, les enfants nommant leurs chefs, leur juge, élaborant leurs lois.

Il y a là une expérience pédagogique très intéressante que je me sens bien incapable d'analyser pour les lecteurs du bulletin, c'est pourquoi j'ai demandé à M. Dentan, directeur des écoles de Montreux, de bien vouloir revenir sur ce sujet dans un prochain numéro. M. Dentan a accepté, je l'en remercie dès maintenant au nom de la S.P.V.

Mais indépendamment de l'expérience passionnante que constitue l'existence de la république d'enfants de Silvi Marina, il y a une œuvre de secours à laquelle je voudrais intéresser mes collègues qui ne l'ont pas encore entreprise. Le village d'enfants et de nombreuses autres œuvres de la Croix-Rouge en Italie, en Autriche, en Hongrie, en Allemagne, dépendent de la collecte du Sou hebdomadaire faite par les écoliers de Suisse. Les collègues qui ont participé au voyage de la Croix-Rouge vous diront comme moi qu'il vaut la peine de reprendre cette collecte, de lui donner encore plus d'importance car les enfants victimes de la guerre sont légion et il faudra les secourir pendant de longues années avant qu'ils n'aient retrouvé une vie normale.

S'ils sont encouragés par leur maître, les enfants de chez nous feront volontiers le petit effort d'aller chaque semaine chez deux ou trois souscripteurs percevoir les deux sous qui, additionnés à tous les sous récoltés par leurs camarades, constitueront le millier de francs dont la Croix-Rouge a besoin pour nourrir, vêtir et loger tous les petits que la guerre a privés d'un foyer.

Dans les petites classes où il est difficile de faire comprendre aux élèves qu'il faut retourner chaque semaine chez les souscripteurs, on utilisera la carte de collecte à un franc.

On dit que le public est terriblement sollicité, que les collectes sont innombrables ; chacun en est convaincu et cependant il doit y avoir encore des milieux qui ne sont pas atteints puisqu'on peut dépenser chez nous des milliers de francs pour des performances stupides telles que le marathon de la danse, les matches de catch, etc... sans parler des dépenses considérables que représentent certaines sorties de sociétés, les fêtes et cortèges dont notre pays n'est pas privé.

Le corps enseignant primaire qui est en contact avec tous les milieux de notre population saura atteindre ceux qui n'ont pas été sollicités en raison de leurs ressources.

Le secrétariat de la Croix-Rouge, Secours aux enfants, 5, rue Centrale à Lausanne enverra, à tous les maîtres qui en demanderont, des cartes pour la collecte du Sou hebdomadaire. Ne tardez pas à vous adresser à lui.

M. Mt.

STAGE

A notre demande, M. le Directeur de l'Ecole normale a bien voulu nous renseigner sur l'expérience qui a été tentée à Lausanne cette année.

Jusqu'à maintenant, on appelait stage la période de deux ans au début de la carrière pendant laquelle le traitement du jeune maître était diminué, sans doute parce qu'il avait encore bien des choses à apprendre ; mais aucun moyen ne lui était donné en contre-partie pour enrichir sa formation professionnelle. Cette notion du stage a été supprimée par la mise en vigueur du nouveau statut ; nous en sommes heureux et nous saluons avec plaisir l'innovation qui permettra à nos futurs collègues d'accomplir un vrai stage (en plus de ceux qu'ils font dans les classes d'application) avant l'obtention de leur brevet.

M. Mt.

UNE INNOVATION A L'ÉCOLE NORMALE

Bien des maîtres se souviennent d'avoir passé trois semaines de stage dans les classes d'application. Le petit nombre des élèves de l'époque de pléthore ont eu la chance de voir ces stages passer à quatre puis à cinq semaines, sans trouver que ce soit trop, bien au contraire. Décidés à nous en tenir à ces cinq semaines, et les classes redevenant nombreuses, nous avons obtenu avec une grande amabilité de M. Crot, directeur des écoles de Lausanne, l'autorisation d'envoyer des élèves dans des classes de la ville.

Dix-neuf jeunes filles ont passé leur cinquième semaine dans autant de classes de la ville, de première, deuxième et troisième années primaires, du 13 au 18 septembre dernier. Une rencontre avec les institutrices et les instituteurs a précédé le stage, une autre l'a suivi. Ces collègues, aimables et dévoués, ont pris à cœur d'aider nos jeunes à « tenir » leur classe dont ils leur ont peu à peu abandonné les rênes au cours de la semaine, et l'expérience a magnifiquement réussi. Sauf deux, trop timides ou réservées, nos élèves ont passé une semaine des plus utiles et des plus heureuses, profitant à la fois de la compréhension amicale de collègues expérimentés et du fait qu'elles n'avaient à côté d'elles ni camarades ni professeur ! Il est certain — et tous les instituteurs et institutrices l'ont relevé — que nos jeunes filles ont beaucoup appris, sans parler des liens qui les unissent maintenant à des aînés.

L'expérience a réussi : nous espérons la renouveler — les autorités scolaires lausannoises et les inspecteurs y sont très favorables — et la voir devenir une tradition.

G. Chevallaz.

POSTE AU CONCOURS

Maître secondaire spécial (travaux manuels et éventuellement d'autres branches) au Collège scientifique cantonal de Lausanne.

Traitements annuels : 8,100 à 10,800 francs plus allocation complémentaire.

Conditions spéciales : Titre exigé : brevet spécial pour l'enseignement des travaux manuels.

Entrée en fonctions : 19 avril 1949.

Nomination : à titre provisoire pour une année.

Délai d'inscription : 9 novembre 1948.

Adresser les offres et curriculum vitae au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement secondaire, à Lausanne, qui fournira tous renseignements complémentaires.

SECTION DE MORGES. — UNE CUISANTE RÉPONSE

« Vous chantiez ? j'en suis fort aise :

Eh bien ! dansez maintenant. »

Ch. Gounod le dit aussi bien que La Fontaine. Henri Lavanchy le traduira finement avec son chœur mixte le 14 novembre au temple de Morges.

Il est temps de vous assurer de bonnes places en téléphonant au n° 7 23 41. *Le comité.*

Nous nous faisons un plaisir de recommander chaleureusement le concert que le chœur mixte du corps enseignant de Morges donnera le 14 novembre au temple. On se souvient du succès obtenu par ce chœur lors de notre dernière assemblée générale S.P.V. le 15 février 1948. Nombreux seront ceux qui voudront entendre à nouveau ces collègues qui ont préparé un beau programme. *M. Mt.*

SECTION DE VEVEY

La sortie du samedi 30 octobre au barrage de Rossens a connu une parfaite réussite. Merci à F. Rousseil, président, et à son comité, d'avoir si bien organisé cette excursion. Et à la prochaine ! *A.P.*

Nyon. — L'INSTRUCTION ET LA VIE, tel est le titre d'une conférence qui sera donnée à Nyon, le mercredi 10 novembre prochain, à 20 h. 30, à la Salle communale, par M. Pierre Oguey, « notre » conseiller d'Etat.

Nous en avisons les membres de la section S.P.V. ainsi que tous les collègues de la Côte, en les priant de venir nombreux écouter notre chef qui, pour la première fois, nous fait l'honneur et le plaisir de s'arrêter à Nyon.

Cette conférence sera suivie de deux films fort intéressants : « L'année vigneronne » et « Préparation aux Jeux olympiques d'hiver ».

Z.

A CŒUR JOIE !

Qui d'entre vous ne connaît César Geoffray, le maître de chant des scouts de France ?

Fondateur du mouvement « A Cœur Joie », il soulève à travers son pays un enthousiasme profond pour la belle musique chorale.

Cette œuvre est née de la rencontre de quelques artistes, et leur

art s'appuie sur un travail technique minutieusement dosé et gradué. César Geoffray, qui est aussi professeur d'harmonie au Conservatoire de Lyon, organise des stages d'initiation musicale. D'autre part, une gymnastique, inspirée des principes de l'école suédoise, prépare à l'exécution correcte de danses folkloriques. Un cours d'histoire de la musique est illustré par l'audition de nombreux disques. Ces stages sont ouverts aux Scouts et au Corps enseignant.

Seul, ou en collaboration avec J. Samson et W. Lenrit, César Geoffray a publié de nombreux recueils « A Cœur Joie », pour voix égales ou voix mixtes, où nos collègues, amateurs de musique populaire évoluée, trouveront des chansons harmonisées avec un goût très sûr, et des compositions vocales polyphoniques dans le style moderne, restant cependant dans la tradition franco-flamande de la Renaissance.

La Psalette de Lyon, chœur scout sélectionné et dirigé par Geoffray, animateur exceptionnel, fera entendre les plus belles mélodies de son répertoire à Genève, le 11 novembre, à la Salle de la Réformation ; à Lausanne, le 12 novembre, à la Salle paroissiale, de Montriond, et à Fribourg, le 13 novembre, à l'Aula de l'Université.

Venez nombreux applaudir nos amis de France. Vous ne le regretterez pas !

Yvette Pernet.

GENÈVE

U. A. E. E.

Nous vous rappelons la séance du « groupe d'échanges » qui aura lieu le lundi 15 novembre, à 16 h. 45, à l'Ecole de St-Antoine.

M. C.

NEUCHATEL

A PROPOS D'ASSURANCES

Il arrive assez fréquemment que de jeunes collègues, dames spécialement, nous posent des questions au sujet des assurances collectives contractées par la S. P. V. Les lignes suivantes sont destinées à les renseigner... à condition toutefois qu'ils aient coutume de lire le « Bulletin ».

1^o En vertu d'un contrat avec « La Neuchâteloise », la SPV assure ses membres contre les *accidents professionnels* ou *non professionnels*, c'est-à-dire qu'elle garantit l'intervention de la Compagnie dans tous les cas d'accidents, aussi bien pendant les vacances qu'en temps d'école. Cela, pour une période bien inférieure, à prestations égales, à celle exigée par n'importe quelle société pour une assurance individuelle. En outre, moyennant une modeste surprime, les fervents de la plupart des sports : vélo, moto, ski, etc., peuvent s'assurer également. Il vaut donc la peine, pour ceux que cela intéresse, de demander au président de sa section la formule d'adhésion contenant tous les renseignements désirables.

2^o C'est la « Nationale suisse » qui nous assure en *responsabilité civile*. Dans ce domaine, il se produit parfois des confusions. Le fait que bon nombre de communes assurent contre les accidents la totalité des élèves peut faire croire qu'il est inutile de se couvrir en responsabilité

civile. C'est une erreur qui pourrait coûter cher. En effet, si l'assurance accident joue, en général, dans tous les cas survenus en classe ou sur le chemin de l'école, il peut y avoir contestation. Par exemple, à la récréation, un élève sort de la cour et va jouer sur la route où il se fait happer par une auto ; au cours d'une bataille, un garçon a été sérieusement blessé, etc., etc. Dans un cas pareil, il y a bien à parier que l'assurance fera état de défaut de surveillance pour ne point régler le sinistre et inculpera le maître. Et si le pauvre réussit à se tirer d'affaire, ce ne sera pas sans discussions, inquiétudes et frais. Alors que, moyennant une prime de 1 fr. 60 par année, l'assurance collective de la S. P. N. eût pris la défense de ses intérêts et, éventuellement, payé pour lui !

Les accidents arrivés pendant la leçon de gymnastique peuvent aussi prêter à contestation. Ils se répartissent en trois groupes :

a) Les accidents causés par la maladresse de l'élève au cours d'exercices ou de jeux prévus au programme et normalement ordonnés ;

b) Ceux qui proviennent d'une défectuosité de la place ou d'un engin ;

c) Ceux qui se produisent au cours d'un exercice trop difficile où toutes précautions utiles n'auraient pas été prises.

Dans le premier cas, l'assurance-accidents intervient sans autres formalités ; dans le deuxième cas, elle actionnera la commune et dans le troisième, le maître risquera fort d'être inquiété.

Si, à côté de cela, on songe aux avatars toujours possibles en cas de courses ou promenades, de commissions confiées aux élèves pendant la classe, de moments d'énerverment, et de tant de causes diverses où notre responsabilité peut se trouver engagée, on s'aperçoit bien vite que l'assurance est, dans ce cas, une mesure de précaution élémentaire.

Comme il est dit plus haut, ces renseignements s'adressent aux non-initiés. La plupart des collègues, tout aussi bien avertis que le soussigné, n'y trouveront que vaines redites. Ils voudront bien me les pardonner.

S. Z.

JURA

COURS POSTSCOLAIRES

Ils vont commencer dans tout le Jura pour les jeunes gens — manœuvres, ouvriers d'usine, fils de paysans — dès ce mois de novembre. La durée des cours est de 60 heures pour les cours ordinaires et de 80 heures pour les cours ruraux.

Le corps enseignant appelé à diriger ces cours ne dispose actuellement d'aucun plan d'études particulier pour s'orienter ; tout en souhaitant qu'un tel plan soit un jour présenté, reconnaissons en toute franchise que l'actualité, les intérêts immédiats des jeunes gens et beaucoup de patience nous paraissent constituer le meilleur plan de travail.

Les locaux des cours, de plus en plus, heureusement, ne sont plus des classes ; ce sont des salles de bibliothèque, de sociétés, de commune et même parfois celle du conseil communal.

On souhaite à tous les collègues qui tenteront de « faire leur possible » une solide dose de philosophie... avec un traitement en rapport avec leurs difficultés...

Reber.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

DU NOUVEAU DANS L'ENSEIGNEMENT CIVIQUE

Science sans conscience... S'il est un enseignement auquel le fameux aphorisme pédagogique doive servir de particulière mise en garde, c'est bien celui de l'« instruction civique ». Le but de cette discipline est en effet de former des citoyens dévoués aux institutions que nous nous sommes librement données. Or la connaissance de ces institutions ne signifie pas nécessairement qu'on leur soit acquis; ce qui en est le gage beaucoup plus certain c'est le sentiment qu'on a de leur valeur. Dès lors la tâche de l'école est claire: il s'agit, bien davantage que d'initier au mécanisme de notre organisation politique, d'en souligner les mérites et de les faire apprécier, c'est-à-dire de s'adresser à la raison bien plus qu'à la mémoire.

Telle semble bien avoir été l'idée dont se sont inspirés, tout au long de leurs deux cents cinquante-six pages de texte et d'illustrations, les auteurs du nouvel ouvrage d'instruction civique genevois¹, MM. Duchemin, inspecteur d'écoles, et Ruchon, professeur au collège. On ne saurait trop les féliciter de s'être haussés à ce point de vue.

Mais là n'est pas la seule originalité de leur ouvrage. Il est nouveau à plus d'un autre titre encore.

C'est tout d'abord qu'il n'est pas un manuel au sens traditionnel et scolaire du terme. C'est plutôt, pour les maîtres, un guide méthodologique, l'illustration d'un procédé d'enseignement dans quelques cas typiques dont ils pourront s'inspirer pour traiter les autres aspects de notre vie politique. Et ce sera, pour les élèves devenus hommes, une manière de dictionnaire civique qu'ils pourront consulter avec fruit à travers les dispositions constitutionnelles principales annexées à la partie didactique proprement dite.

C'est encore qu'il réserve un chapitre spécial — la deuxième partie — à la question de nos libertés individuelles. L'innovation est des plus heureuses. D'abord parce qu'il est opportun, à l'heure actuelle, d'attirer l'attention de façon particulière sur ces « droits imprescriptibles » qui sont l'honneur et la dignité de l'homme, et dont on était un peu enclin — l'habitude aidant d'en jouir comme d'une chose naturelle — à sous-estimer le prix. Et ensuite parce que c'est peut-être dans la mesure où l'école saura donner conscience de l'étendue et de la portée de ces prérogatives qu'elle attachera les futurs citoyens à la forme d'Etat qui les dispense.

Et c'est enfin qu'il consacre sa troisième et dernière partie à la formation de « l'esprit civique ». L'idée en est non moins heureuse. Si hier, en effet, l'indifférence d'une sensible proportion d'électeurs à l'égard de la chose publique ne tirait pas autrement à conséquence parce qu'on ne concevait la possibilité d'un changement de régime, il

¹ Ce n'est pas diminuer le mérite de MM. Duchemin et Ruchon que d'attribuer la paternité de l'idée du concret en instruction civique en partie aux examens des recrues. Au reste, le directeur général des enseignements primaire et secondaire, M. Grandjean souligne dans sa préface que le Département de l'instruction publique « a désiré avoir un manuel conçu selon des principes nouveaux, ceux qui ont fait leurs preuves dans les examens pédagogiques des recrues ».

n'en est pas de même aujourd'hui où la démocratie est discutée. Or, la démocratie telle que nous la comprenons est par définition un régime de participants. On pourrait donc prétendre — à tort — que la fidélité du pays à son égard est mesurée par le degré de fréquentation des scrutins populaires, et conclure par conséquent d'une accentuation de l'« abstentionisme » à une désaffection générale justifiant des réformes de structure. Il y a donc lieu de réagir. Mais ce ne sont pas les appels pathétiques des partis et des journaux politiques, à la veille des élections ou votations, qui toucheront les déserteurs des urnes. Le sens du devoir civique s'acquierte. C'est une question d'éducation, sur les bancs de l'école déjà : il faut entraîner la jeunesse à s'intéresser à la chose publique.

Beau programme, dira-t-on peut-être, mais difficile à réaliser. Que non pas, rétorquent MM. Duchemin et Ruchon, qui commencent par faire justice de cette erreur si largement répandue selon laquelle la leçon d'instruction civique est ingrate à donner autant qu'ennuyeuse à recevoir.

Le secret d'un enseignement civique intéressant et par conséquent fructueux, pensent-ils avec raison, c'est d'être concret, c'est-à-dire de ne rien avancer qui ne s'appuie sur la réalité de la vie publique telle qu'on la peut surprendre au jour le jour dans le journal, au pilier d'affichage et jusque dans les lieux de réunion de nos autorités législatives. Ils présentent sur cette base, dans la première partie de leur ouvrage, sur chacun des trois plans communal, cantonal et fédéral, un exemple particulièrement vivant et suggestif. Un exemple destiné à montrer non pas seulement comment on peut « mettre en scène » nos autorités pour les faire connaître², mais encore et surtout — insistons-y — comment on peut faire dire aux faits eux-mêmes ce qu'il importe essentiellement qu'ils disent pour faire apprécier nos institutions, qu'il s'agisse de la souveraineté populaire par délégation ou par référendum, du droit d'initiative, du droit de discussion et de critique, ou, sur le plan fédéral, de la sagesse de notre bicamérisme et des avantages de notre stabilité gouvernementale.

Même conseil touchant la formation de « l'esprit de liberté », à quoi est consacrée la deuxième partie du guide. Il convient de se garder là, plus étroitement peut-être qu'ailleurs, d'un enseignement abstrait ou qui procéderait par affirmations dogmatiques sur le nombre et l'importance de nos priviléges personnels ou collectifs. Un tel enseignement irait à fin contraire, surtout avec la jeunesse actuelle qui éprouve une méfiance instinctive à l'égard de ce qu'on avance sans preuve à l'appui. Il faut laisser à l'éloquence des faits, encore et toujours, le soin de plaider et de convaincre. Là encore le faisceau de faits précis choisis par MM. Duchemin et Ruchon pour illustrer la valeur de la liberté d'opinion est particulièrement démonstratif et persuasif.

Même conseil, et enfin, concernant la formation de l'esprit civique. Si la jeunesse est fermée aux affirmations gratuites sur le prix de nos

² Est-il besoin de dire que, quelque secondaire que soit la connaissance formelle de ces autorités, on ne saurait les caractériser et les faire apprécier sans recourir à leurs dénominations, donc sans instruire. Tant mieux si les bonnes mémoires en conservent le souvenir durable, tant pis si les mémoires courtes ne les retiennent pas longtemps : la pratique de la chose publique, plus tard, aura tôt fait de les rendre familières. L'important, à l'école, c'est, répétons-le, de faire impression sur les esprits. Au surplus, il est certain que la mémoire sera d'autant plus fidèle que l'enseignement aura été plus concret.

libertés démocratiques, elle l'est bien davantage encore aux exhortations sentencieuses et au prêchi prêcha moralisant sur les Devoirs du citoyen. L'entraîner à participer un jour à la vie politique, cela consiste dans la libre discussion des problèmes à l'ordre du jour. Mais cela dans l'unique dessein d'agiter la question pour elle-même, de stimuler la controverse et même, si possible, de passionner son auditoire. Nul doute que les citoyens en devenir ne se prennent au jeu, surtout s'il est mené avec adresse et objectivité, et n'en conservent le goût pour le jour où ils auront le droit de le jouer pour de bon. La discussion des arguments pour et contre l'assurance-vieillesse, donnée en exemple, est également fort judicieusement choisie, parce que c'était là un sujet qui se prêtait magnifiquement au choc des idées. Mais l'actualité est une mine inépuisable de thèmes susceptibles d'intéresser au même degré nos adolescents : il n'est que de s'y intéresser soi-même, éducateur...

Est-ce à dire, après tant d'éloges, que l'œuvre de MM. Duchemin et Ruchon soit parfaite ? Certes non, et ses auteurs sont assurément les premiers à en convenir. On pourrait leur reprocher par exemple d'avoir accordé à la première partie une place excessive par rapport aux deux dernières ; ou encore d'avoir relégué au rang de simples notes au bas des pages des remarques sur l'esprit même de nos lois qui eussent mérité un meilleur sort ; ou encore... Mais à quoi bon les chicaner sur des vétilles ? L'essentiel n'est-il pas qu'ils aient forgé un instrument propre à renouveler l'enseignement de l'instruction civique dans un sens que les circonstances actuelles commandent de façon pressante ?

Marcel Chantrens.

Réd. — *Ce que notre collègue Chantrens ne dit pas, c'est qu'il a été chargé d'écrire l'avant-propos de ce remarquable ouvrage : juste hommage du Département genevois à un instituteur vaudois qui s'est consacré depuis plusieurs années, avec la compétence et l'enthousiasme que l'on sait, au renouvellement de l'enseignement du civisme jugé jusqu'ici ingrat et difficile. Nous sommes si peu habitués à ces témoignages officiels que nous signalons avec plaisir le geste de l'autorité genevoise.*

A remarquer aussi que pour la première fois un manuel scolaire déclare s'inspirer de l'esprit qui anime les examens pédagogiques des recrues.

Une telle probité honore les auteurs comme aussi la direction de l'enseignement primaire de Genève.

PARTIE PRATIQUE

ALLEMAND

L'enseignement de l'allemand au degré élémentaire est aujourd'hui solidement organisé. On ne présente plus aux élèves un texte qui accumule au hasard à la fois des difficultés de grammaire et des mots nouveaux, qui ne s'encadrent pas dans un plan méthodique. Et pourtant nous pensons que le maître, exceptionnellement, peut avec profit faire étudier un texte hors-cadre, pourvu qu'il ne soit pas trop diffi-

cile. Les élèves ont du plaisir à sortir parfois des sentiers battus. C'est dans cet esprit que nous présentons aux maîtres primaires (supérieurs ou non) qui enseignent l'allemand, quelques textes très courts accompagnés de suggestions d'exercices. Ils conviennent évidemment mieux à la 3e année d'allemand qu'à la 1re.

I. Un aphorisme de Schopenhauer

(Arthur Schopenhauer : *Aphorismen zur Lebensweisheit.*)

« *Jeder Tag ist ein kleines Leben, — jedes Erwachen und Aufstehn eine kleine Geburt, jeder frische Morgen eine kleine Jugend, und jedes „zu Bette gehn“ und Einschlafen ein kleiner Tod.* »

(Maxime 13)

Remarques : leben — das Leben, erwachen — das Erwachen, das Aufstehn, das Einschlafen, das « zu Bette gehn ».

Exercices proposés : 1. Sans que les élèves aient le texte sous les yeux, le leur lire, expliquer, faire traduire, répéter en chœur. 2. Dicter. 3. Traduire par écrit. 4. Mémoriser. 5. Transformer le texte en remplaçant l'adjectif *klein* par un autre : *kurz, neu, froh, sanft, ruhig, rasch.* 6. Renserver la pensée : *Jedes Leben ist ein langer Tag, jede Geburt ein grosses Erwachen und Aufstehn, jede frische Jugend ein grosser Morgen, und jeder Tod ein grosses Einschlafen.* 7. Dans cette dernière phrase, remplacer *gross* par *lang, grossartig, dauernd, letzt* ; remplacer *klein* par *glücklich, fröhlich, herrlich, sanft.* 8. Traduire : Quand nous nous éveillons et quand nous nous levons, nous naissions de nouveau ; quand nous allons au lit et que nous nous endormons nous mourons un peu. Chaque douce soirée est un paisible « devenir vieux ».

— A l'usage des maîtres et d'élèves avancés voici quelques phrases qui précèdent immédiatement cette maxime :

« *Abends, sobald das Licht brennt, sieht der Verstand, wie das Auge, nicht so klar, wie bei Tage... Der Morgen ist die Jugend des Tages : Alles ist heiter, frisch und leicht ; wir fühlen uns kräftig... Man soll ihn nicht durch spätes Aufstehn verkürzen... Hingegen ist der Abend das Alter des Tages : wir sind abends matt, geschwätzig und leichtsinnig* (Schopenhauer ibid.).

Un aphorisme de G. Ch. Lichtenberg

« *Unser Leben kann man mit einem Wintertag vergleichen : wir werden zwischen zwölf und eins des Nachts geboren, es wird acht Uhr, ehe es Tag wird, und vor vier des Nachmittags wird es wieder dunkel, und um zwölf sterben wir.* »

— Le même, plus optimiste : Traduisez : Nous pouvons comparer notre vie avec un jour d'été : nous naissions entre minuit et une heure, il est à peine 4 heures, et déjà il fait jour, et avant 8 heures du soir il ne fera pas sombre, et nous ne mourons qu'à minuit.

Une fable de Pestalozzi :

— « *Wenn ich hinauf will, so wehst du hinab, und wenn ich hinab will, so wehst hinauf !* » also sprach der Schiffer... zum Windegott Aeolus. — « *Weisst du was ?* » erwiderte dieser. « *Wenn ich hinabblase,*

so fahre du hinab, und wenn ich hinaufblase, so fahre du hinauf. Dient dir aber das nicht, und findest du mich dir entgegen, so arbeite du gegen mich, wie ich gegen dich. »

— Remarques : Emploi explétif du pronom sujet avec un impératif : fahre du, arbeite du. Cette construction est très fréquente dans la langue parlée. — Elision de *wenn* dans la dernière phrase : wenn dir das aber nicht dient, und wenn du mich ... findest ... — Elision du verbe à l'infinitif complément d'un semi-auxiliaire : ich will hinauf(fahren), hinab(fahren).

Exercices : Combiner hinauf, hinab, hinan, hinaus, hinein, hinüber, hindurch, avec les verbes gehen, springen, treten, laufen, fahren, ziehen, reiten, fliegen, — avec les divers semi-auxiliaires, sans infinitif complément ; ex. : Er geht hinauf (herauf) ; er darf hinauf. — Traduire : Er darf nicht mit (er will, kann, etc.) ; ich helfe dir hinauf (hinaus, hinab, etc.) ; ich arbeite mich hinauf (hinaus, etc.).

B. C.

BIBLIOGRAPHIE

Sur les routes d'Afrique, par Jean Buhler. De la Méditerranée au Congo.

Un volume de 184 pages, 14 × 23 cm., avec 32 photos en hors-texte. Broché, Fr. 10.—; relié, Fr. 14.—. Librairie Payot, Lausanne.

L'Afrique est en pleine évolution, mais on est rarement bien renseigné sur ce qui s'y passe réellement. C'est ce qui a poussé l'écrivain neuchâtelois Jean Buhler à entreprendre son voyage sur le continent noir et y recueillir lui-même ses impressions, dont il a fait un livre captivant et d'une entière originalité. Ce voyageur peu ordinaire ne s'est pas contenté de voir ce que l'on a l'habitude de montrer aux touristes ; il a voulu mener une enquête personnelle, dans des conditions souvent mal commodes, en abandonnant tout parti-pris de race et tout préjugé. Parti d'Alger, il visite le Maghreb et la montagneuse Kabylie, puis s'engage sur la plus longue route du monde, celle du Sahara ; à Temanrasset il évoque le souvenir de Foucauld et se rend à dos de chameau au cœur du Hoggar pour se mêler à la vie des Touareg. De là il se dirige vers l'A.O.F. aux portes de l'Afrique Noire. La seconde partie est consacrée au Tchad et à des randonnées dans le désert de l'Ennedi, et la vallée paradisiaque de l'Archéi. Dans la troisième, il survole la brousse équatoriale, pour aboutir au Congo et gagner, en un pittoresque trajet, la côte de l'Océan. Une dernière visite aux chercheurs d'or et de diamants du Gabon et aux populations du Niari lui donne l'occasion de parler de l'organisation sociale des Noirs.

Le ton du livre est des plus variés, car Buhler s'exprime librement, entre directement en contact avec les Européens établis comme avec les indigènes, interrogeant chacun. Où qu'il soit, il cherche à comprendre et à donner la conclusion qui s'approche le plus de la vérité. Un problème l'occupe par-dessus tout, celui de la transformation de l'Afrique par les Blancs et de la colonisation. Il se demande, après avoir étudié la mentalité des autochtones, jusqu'à quel point ceux-ci sont en mesure de s'adapter tout de suite aux libertés dont on veut les faire jouir.

Vous vous trouvez devant des problèmes de toutes sortes au moment de votre installation.

Nous nous mettons à votre disposition pour les résoudre avec vous, sans engagement de votre part, et avec l'assurance de notre parfaite discrétion.

AMEUBLEMENTS SAINTE-LUCE S.A.

27, Petit-Chêne

LAUSANNE

Tél. 2 44 04

2 décors

vieille ville (perspective Morat) et clairière, utilisés une fois, cédés à moitié prix. Haut. 2 m. 50. Fr. 80.— chacun.

Harmonium

un clavier, genouillère, belle sonorité. Fr. 200.—. Facilités de paiement.

A. Gentizon, inst., Le Mont sur Lausanne.

PORCELAINES - CRISTAUX - CÉRAMIQUES

LOUIS KUHNE & C^{ie}

NOUVELLE ADRESSE

17 rue du Marché

(MOLARD)

TÉLÉPHONE 4 03 62

GENÈVE

Ecole cantonale et Ecole normale de Porrentruy

Mise au concours

d'un poste de maître de chimie et de biologie. **Titre exigé:** brevet de maître de gymnase ou diplôme équivalent. **Entrée en fonctions:** 1^{er} janvier 1949. Obligations, droits et devoirs, traitement selon lois et décrets. Les Directions des deux écoles fourniront tous renseignements. Adresser offres à la **Direction de l'Instruction publique du canton de Berne jusqu'au 15 novembre 1948.**



*Le modelage
est une source de
joies pour maîtres
et élèves !*

Modelée avec l'argile granuleuse finement moulue Bodmer G., qui donne une surface rugueuse très appréciée.

Cette paysanne figure, avec de nombreux modèles simples et sujets pour élèves avancés, dans notre livret d'instructions

„Essayez donc“.

Vous recevrez ce livret contre envoi de 90 cts en timbres-poste. Echantillons d'argile à modeler et prix courant gratuits.

E. Bodmer & Cie

FABRIQUE DE CÉRAMIQUE, ZURICH

Uetlibergstr. 140, Tél. 330655

éprouve élégante



Ne cherchez pas au diable vert...

Chez Pellet vous trouverez tout ce qu'il vous faut pour entretenir et faire durer vos chaussures.

J. PELLET S.A., Riponne 2

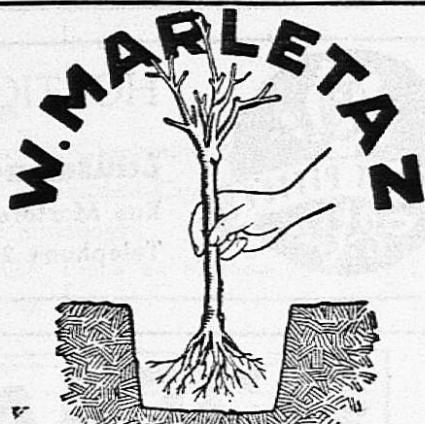
Un bon cigare

de l'industrie romande

Cigare de Monthey

fort et léger

DE LAVALLAZ & Cie S.A., MONTHEY



PÉPINIÈRES - BEX (Vaud)

Arbres et arbustes fruitiers et d'ornement en tous genres Catalogue franco.

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
Lausanne

**CONDITIONS DE FAVEUR
AUX MEMBRES DE LA S.P.V.**

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, Nyon

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

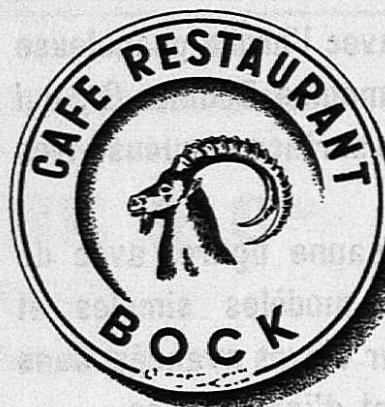
LAUSANNE

Téléphone 3 55 77

Costumes - Blouses - Lingerie - Bas
Pullovers - Gilets - Sous-vêtements



...la maison des beaux tricots



Salles pour
banquets
et sociétés

Stamm SPV

6. Eisenwein



HORTICULTEUR - FLEURISTE - GRAINIER

Maison fondée en 1847

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. II. 1831

Téléphone 2.85.11

MEMBRE FLEUROP



**BITTER DES
DIABLERETS**

L'APÉRITIF PARFAIT

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S.A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

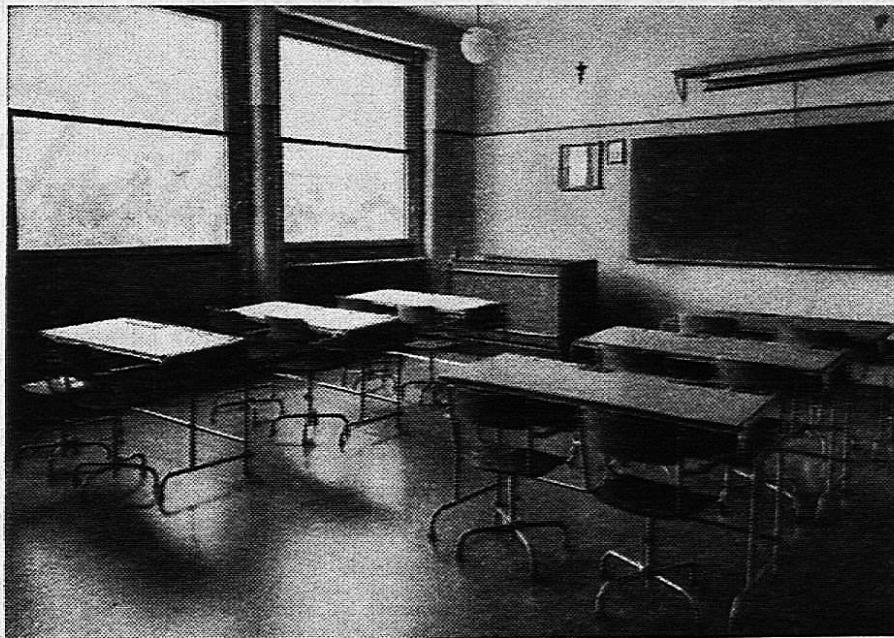
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Winterthur **ACCIDENTS**

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur

Conditions de faveur pour membres de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
contractant des assurances individuelles et de responsabilité professionnelle



Mobilier scolaire ***Perfecta*** en tubes d'acier

S.A. de Coopération Commerciale, Genève Tél. (022) 4.35.09
19, CROIX D'OR